

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 10 MAI 2023



PPL RIST : OÙ EST L'AMBITION POUR LES ORTHOPHONISTES ?

Si la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) salue la timide ouverture de l'accès direct aux orthophonistes, elle déplore que cela traduise en filigrane un profond manque de connaissance des modalités d'exercice et des spécificités de la profession.

Il est malheureux que la méconnaissance de la profession d'orthophoniste entraîne un texte lacuneux à bien des égards.

A la suite du passage en commission paritaire mixte le 6 avril dernier, la proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé a été soumise au vote solennel des parlementaires les 9 et 10 mai 2023.

Malgré les auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat de Sarah Degiovani, présidente de la FNO, les parlementaires n'ont pas accordé leur confiance aux orthophonistes, alors même qu'ils sont en parfaite capacité de travailler en toute autonomie, en se coordonnant aussi avec les médecins et tous les autres professionnels de santé qui gravitent autour des patients.

Les orthophonistes expérimentent le "sans prescription" depuis 20 ans : en effet, ce sont directement les orthophonistes qui posent le diagnostic orthophonique et établissent en toute autonomie avec le patient le plan thérapeutique. Ils jouent ainsi directement le rôle de filtre.

Alors que les orthophonistes sont des éléments moteurs de la coordination, du fait de la spécificité de leur exercice, la mouture du texte qui a été soumis au vote des deux hémicycles limite l'ouverture de l'accès direct uniquement aux maisons de santé, aux équipes de soins primaires et aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ayant un projet de santé le précisant.

En d'autres termes, le nombre d'orthophonistes bénéficiant de l'ouverture de l'accès direct est résiduel et le parcours de soins des patients rendu illisible.

La Fédération Nationale des Orthophonistes regrette que les parlementaires n'aient pas souhaité reconnaître pleinement les compétences et l'expertise des orthophonistes. Une nouvelle étape sera nécessaire pour que l'autonomie de notre profession soit pleinement valorisée !